

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be
Nr 2913

Rapport d'inspection - Instal	lation électrique domesti	que BT / Ti	BT existan	ite
N° de rapport :				
Type d'habitation. ☐ maison ☐ appartement ☐ autres:				
Demandeur: CelaTicolecul - SeRAING				
Personne sur place:				
Adresse de la visite : Adresse de la visite : Date de visite : D				
Date de visite 26/10/11. Date d'émission 26/14/11. Références client : 100				
Referentier regiementaire: RGIE art. U 2/1/W 2/6 bis et dérogations/W 271 bis U 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
nsion d'utilisation d Protection générale du branchement A				
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
0			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation				
Etat du matériel électrique installé		X		
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			X	37
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1	V	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			7	V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :35MΩ				
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manguements / Notes:				
& placements roles.				
& Rebuder les épaces Vacconts dons le				
Colfred of records on may price a Delago				
The state of the s				
Conclusion:				
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique plant pas conforme que	vigueur.	-11		2/9
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de				
vente.				
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			::	
2 //				
CHEENRO				1.2

SOCOTEC Domenico